Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 septembre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - **Mme MEZINO Sylvaine*** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme MEZINO Sylvaine est arrivée au moment de la discussion de la 3ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Adoption du Budget Supplémentaire 2009
- Annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2009 pour l'eau potable se chiffre à :

	Recettes : 1 226 891.95	**Dépenses : 1 226 891.95**
Fonctionnement	504 242.93	504 242.93
Investissement	722 649.02	722 649.02

Mairie des Avirons

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2008, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 213 302.00
. Recettes : + 404 612.00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2008 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **504 242.93 €**, soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté :	+ 504 242.93

Les dépenses représentent **+ 504 242.93**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général :	+ 2 200.00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 502 042.93

Pour la section d'investissement :

En recettes : **+ 318 037.02 €** soit :

Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation :	+ 502 042.93
Chap. 10 – Réserves :	+ 27 668.83
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	+ 20 200.00
Chap. 13 – Subventions	- 252 074.74
Chap. 27 – Créances / transfert Dt à TVA	+ 20 200.00

En dépenses : **+ 509 347.02 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 001 – Résultat reporté	+ 218 978.83
Chap. 20 – Frais d'études	+ 80 000.00
Chap. 23 – Travaux :	+ 190 168.19
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	+ 20 200.00

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget
=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2009.

Mairie des Avirons

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2009 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 1 226 891.95	**Dépenses : 1 226 891.95**
Fonctionnement	504 242.93	504 242.93
Investissement	722 649.02	722 649.02

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons